

Règlement de prêt du SAVE

Le service audiovisuel (SAVE) est un service interne de l'EPFL qui offre un service de prêt de divers matériels de diffusion audio et vidéo.

Le service de prêt est atteignable du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Ce service de prêt est dédié uniquement aux services, professeurs, collaborateurs et associations reconnues de l'EPFL (<http://associations.epfl.ch>)

Le matériel prêté est destiné uniquement aux manifestations organisées sur le campus.

Le SAVE met à disposition du matériel audiovisuel en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par l'utilisateur. Le matériel mis à disposition dépend des disponibilités et ne peut être assuré qu'après confirmation écrite du service de prêt.

- 1) Toute demande de prêt doit nous être soumise 48h à l'avance en utilisant le formulaire officiel disponible sur :
<https://www.epfl.ch/campus/services/audiovisual/pret-de-materiel/>
- 2) La réservation ne sera effective qu'après la confirmation écrite du service de prêt du SAVE
- 3) Les demandes de matériel peuvent être uniquement faites par une personne physique membre d'une association reconnue de l'EPFL ou d'une faculté et ayant un numéro Sciper.
- 4) Le matériel sera pris en charge et restitué dans les locaux du SAVE CE 0 440 uniquement par la personne qui en a fait la demande.
- 5) La durée du prêt ne pourra excéder 5 jours ouvrables.
- 4) Le matériel est prêté en état de fonctionnement, tout défaut doit immédiatement être signalé.
- 6) L'utilisateur s'engage à remettre le matériel dans un état impeccable et rangé correctement. Le nettoyage du matériel est de la responsabilité de l'utilisateur.
- 7) L'utilisateur s'engage à supporter les frais résultant des détériorations du matériel mis à disposition, de la perte, de vol, de dégâts occasionnés par eux-mêmes ou par des tiers lors de fausses manipulations, intempéries, accidents, malveillances ou non-respect des consignes données par le SAVE. L'utilisateur est censé contracter une assurance en ce sens.
- 8) Tout appareil non restitué sera considéré comme neuf et facturé au prix de vente catalogue en vigueur à ce jour.
- 9) Le SAVE vérifiera le bon fonctionnement du matériel à dater de son retour et signalera toute défektivité à l'utilisateur dans les 48 heures. Toute remise en état, réparation, accessoires non retournés, endommagés ou modifiés, seront facturés au prix de remplacement ou de remise en état. Il est strictement interdit d'ouvrir les appareils.
- 10) L'utilisateur s'engage à ne pas mettre en cause, sous quelque forme que ce soit, la responsabilité du SAVE en cas de dommages, d'accidents, de nuisances ou de problèmes quelconques pouvant résulter de l'utilisation du matériel mis à disposition.